

INSCRIPTION SERVICE JEUNESSE

Prénom et nom du jeune :

PRÉPARATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Première inscription	Si le jeune est déjà inscrit
<p>Documents à remplir ou à signer</p> <p><input type="checkbox"/> Modalités d'inscription</p> <p><input type="checkbox"/> Face au coronavirus : les bons gestes à adopter</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche de renseignement</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche d'inscription</p> <p>Pièces à fournir</p> <p><input type="checkbox"/> Carnet de santé (copie vaccins)</p> <p><input type="checkbox"/> Copie attestation carte vitale</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les allocataires : N° CAF ou N°MSA</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les non allocataires : avis d'imposition ou non imposition</p>	<p>Documents à remplir ou à signer</p> <p><input type="checkbox"/> Fiche d'inscription</p>



**Centre Social Rural
du Ressontois**
Antonin TELLIER
03 44 42 71 13

**Centre Social et Culturel
de Lassigny**
Mickaël FARIA - Marine CHARPENTIER
03 44 43 51 64



MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DU SERVICE JEUNESSE

Le Service Jeunesse du Pays des Sources en partenariat avec les centres sociaux de Lassigny et de Ressons-sur-Matz propose des activités aux jeunes de 12 à 17 ans tout au long de l'année. Pour participer aux animations et projets, les jeunes doivent adhérer au dispositif Anim'Jeunes.

ADHÉSION

Conditions d'adhésion

L'adhésion est ouverte aux jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Modalités d'adhésion

Pour toute adhésion, il conviendra de se munir de l'ensemble des documents dont la liste figure dans le dossier d'inscription. Le montant de l'adhésion est fixé à 5€. Cette adhésion ne sera définitive qu'après le dépôt du dossier administratif complet et du paiement par le responsable légal.

Carte d'adhésion

La carte est nominative, incessible et annuelle. Chaque adhérent devra être détenteur de la carte d'adhésion du Service Jeunesse pour bénéficier de l'ensemble des activités proposées par le Service. A chaque inscription, l'adhérent devra se munir de sa carte d'adhésion.

Durée de l'adhésion

L'adhésion est valable en année civile du 1er janvier au 31 décembre.

Accès aux activités

La carte d'adhésion donne accès à toutes les activités déclarées en accueil de loisirs proposées par le Service Jeunesse :

- Centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires
- Dispositif été des jeunes
- Séjours vacances
- Projets jeunes

Cadeau de bienvenu

La carte d'adhésion donne droit à des réductions ou des gratuits sur les activités organisées par le Service Jeunesse (défi sport et nature, Plage...).

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

Conditions de participation

La participation aux activités proposées n'est valable que sous réserve des conditions décrites ci-dessous :

- être inscrit à l'activité,
- régler le montant de l'activité,
- respecter ce règlement intérieur
- être muni de l'autorisation parentale.

Participation financière

Les adhérents auront à s'acquitter d'une participation financière définie selon l'activité proposée dont le montant varie suivant l'activité. Le paiement des activités est effectué au moment de l'inscription

ANNULATION

- pour l'adhérent : En cas d'absence pour convenance personnelle ou d'annulation injustifiée de la part des inscrits, aucun remboursement ne sera possible. Un remboursement est possible sur justificatif médical uniquement.
- pour le Service Jeunesse : En cas d'annulation par le Service Jeunesse, un avoir sera proposé ou le remboursement intégral interviendra dans les plus brefs délais.

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs organisé par le service jeunesse du Pays des Sources est déclaré par le Centre Social Rural du Ressontois auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Cela implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire, que de la sécurité. Le service jeunesse organise des accueils de loisirs à la carte, cela signifie que les jeunes peuvent s'inscrire à la journée en fonction de leurs envies.

A SAVOIR

- Accueil des jeunes : vérifier les horaires et le lieu sur la fiche d'inscription à chaque période de vacances
- Prévoir une tenue adaptée aux activités et des baskets propres (pour les gymnases)
- Prévoir un pique-nique tous les jours
- Ne pas oublier le masque !

ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Votre enfant est accueilli par une équipe d'animation composée de personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur :

- Un coordinateur du service
- Deux animateurs permanents directeurs ACM
- Des animateurs saisonniers

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Le dispositif des vacances est ouvert aux jeunes de 12 ans révolus au 1er jour de fréquentation à 17 ans dans la limite des capacités d'accueil.

L'enfant doit avoir ses vaccinations à jour et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse. Un enfant malade ne doit pas fréquenter la structure.

INSCRIPTION

Les activités organisées par le service jeunesse du Pays des Sources sont réservées en priorité aux habitants du territoire. Les jeunes hors territoire, selon les places disponibles, pourront s'inscrire moyennant un supplément de 25% du coût de l'activité. Le dossier d'inscription doit nous parvenir **complet** afin que votre demande soit validée.

TARIFS

Les tarifs des animations sont établis à la carte en fonction des activités :

- Sorties bus : 35€
- Sortie minibus : 10€
- Activités de proximité : 5€
- Stages : en fonction du stage (entre 5 et 15€)
- Certaines activités sont gratuites

En période d'urgence sanitaire, le service s'adapte et propose un tarif à la semaine sur la base du barème proposé par la Caisse d'Allocation Familiale, sur le principe du « taux d'effort », en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

Pour établir votre tarif :

- si vous êtes allocataire C.A.F, vous nous autorisez à consulter le site CAFPRO
- si vous ne l'êtes pas, vous devez présenter votre dernier avis d'imposition
- En cas de non-présentation de l'avis d'imposition, le barème maximum est appliqué.

Le repas n'est pas pris en compte dans la prestation. Chaque jeune devra apporter son pique-nique.

Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
	Inférieures ou égales à 550 euros	De 551 euros à 3 200 euros	Supérieur à 3 200 euros
1 enfant	1,76	0,32% des RM par jour	10,24
2 enfants	1,65	0,30% des RM par jour	9,60
3 enfants	1,54	0,28% des RM par jour	8,96
4 enfants et plus	1,43	0,26% des RM par jour	8,32

ASSURANCE ET FRAIS MÉDICAUX

- Les Centres Sociaux sont assurés en responsabilité civile. Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure, les bâtiments et surfaces extérieures ainsi que le personnel d'encadrement. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civile des responsables légaux de l'enfant.
- Les traitements médicaux, même paraissant légers, ne peuvent être donnés sur un accueil de Loisirs qu'accompagnés d'une ordonnance médicale. Il est obligatoire pour les familles de noter le nom de l'enfant sur chaque boîte ou contenant. Le tout est remis au directeur ou à l'animateur responsable lorsque l'enfant est accueilli.
- Les Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I) mis en place sont étudiés soigneusement en présence d'au moins un représentant légal et du directeur. La présence de l'enfant et/ou de l'équipe d'animation au complet est nécessaire selon les cas.
- En cas d'incident bénin (coup ou choc léger, écorchures...), l'enfant est pris en charge. Chaque soin est mentionné dans le registre d'infirmerie. Les représentants légaux sont informés le soir lorsqu'ils récupèrent l'enfant.
- En cas de maladie ou d'incident notable (mal de tête ou de ventre, fièvre, ...) les représentants légaux sont immédiatement avertis. Selon l'évolution de l'état de l'enfant et le délai d'attente de prise en charge, il pourra être envisagé par le directeur d'appeler les secours d'urgence, tout en informant la famille.
- En cas d'accident, le protocole d'urgence est appliqué afin de permettre aux secours d'intervenir au plus vite selon la gravité apparente ou supposée. Les représentants légaux sont informés le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident est rédigée et conservée autant que nécessaire.
- Les Centres Sociaux avancent les éventuels frais pharmaceutiques et médicaux. La famille ou le responsable légal s'engage à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques sur demande du Centre Social.

MATÉRIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol des effets personnels du jeune (Portable, tablette, appareil photo, vélo, argent, etc. ...).

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE LIÉE AU COVID-19

- J'atteste avoir reçu les consignes sanitaires : « Face au coronavirus : les bons gestes à adopter ».
- Je confirme avoir expliqué les consignes sanitaires à mon enfant.
- Je reconnais que, malgré la mise en place de consignes sanitaires, le service jeunesse ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19.

Protocole d'accueil :

1. Les parents doivent réaliser la prise de température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre, le jeune ne pourra être accueilli.
2. En cas de symptôme pendant la journée, les parents du jeune sont avertis et doivent venir le chercher.
3. Le port du masque est obligatoire.
4. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...).
5. Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.
6. En cas de symptôme d'un enfant ou d'un encadrant, l'organisateur se réserve le droit de mettre fin à l'accueil du groupe.

Chaque usager s'engage à respecter le présent règlement qui prend effet dès l'inscription du jeune. En signant la fiche d'inscription, vous déclarez avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter tous le contenu.

Nom du jeune :

Signature du jeune	Signature du responsable légal

RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE

Nom		Prénom		N° Carte de membre
Né(e) le	Age	Sexe	Téléphone du jeune	email
Lieu de résidence : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Famille accueil <input type="checkbox"/> Autre _____				
CP et VILLE : _____				

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

	Père	Mère
Nom / Prénom		
Adresse <small>Si différente de celle du jeune</small>		
Tél. mobile		
Tél. fixe		
email		
Profession		
N° CAF/MSA		
N° Sécurité social		
N°assurance		

Qui exerce l'autorité parentale ? Père Mère

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Votre enfant fume-t-il ? oui non

Votre enfant est-elle réglée ? oui non

Votre enfant porte-t-il des lunettes ? oui non Doit-il les porter en permanence ? oui non

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ? oui non

Si oui, merci de préciser :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom du médecin traitant : N° de téléphone :

Autorisation médicale :

Je certifie sur l'honneur que mon enfant a l'ensemble de ses vaccins à jour et j'autorise la Direction du Centre à prendre toutes les mesures d'urgence en cas de maladie ou d'accident. Je suis informé(e) que mon enfant doit disposer d'une assurance individuelle de responsabilité civile. Oui Non

Maladies déjà contractées	<input type="checkbox"/> Rubéole	<input type="checkbox"/> Varicelle	<input type="checkbox"/> Scarlatine	<input type="checkbox"/> Otite	<input type="checkbox"/> Oreillons	<input type="checkbox"/> Rougeole
	<input type="checkbox"/> Angine	<input type="checkbox"/> Coqueluche	<input type="checkbox"/> Grippe	<input type="checkbox"/> Bronchiolite		
Le jeune a-t-il des problèmes	<input type="checkbox"/> Asthme	<input type="checkbox"/> Scoliose	<input type="checkbox"/> Allergie	<input type="checkbox"/> Incontinence		

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Dernière intervention chirurgicale subie :

Traitement médical : Non Oui , précisez et joindre une copie de l'ordonnance et les médicaments correspondants avec leur notice et emballage marqué au nom de l'enfant.....

Difficultés liées à la santé (maladie, accident, crises convulsives...) :

CONTACTS EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom	Commune	Téléphone	Lien de parenté

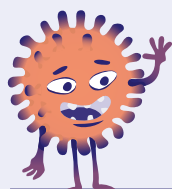
AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) responsable légal(e) de l'enfant
l'autorise à participer aux activités et à être transporté(e) en minibus par le Service Jeunesse pour l'année 2021.

J'autorise mon enfant à rentrer seul à son domicile à la sortie du bus ou du minibus. Oui Non

Autorise expressément la captation et la diffusion des photos de mon enfant réalisées dans le cadre des activités du Service Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Je reconnais avoir connaissance de l'utilisation qui en sera faite : expositions, illustration d'articles de presse, site internet, réseaux sociaux, brochure sur les activités du Service Jeunesse. Durée : la durée de l'exploitation sera de 3 ans. Oui Non

Signature du tuteur légal	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources sis au 408, rue Georges Latapie – 60490 RESSONS-SUR-MATZ a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.</p> <p>Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement suivant : collecte d'informations dans la cadre de l'inscription des jeunes de 12 à 17 ans aux activités de loisirs organisées par le service jeunesse. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.</p> <p>Les données ne sont destinées qu'à la Communauté de Communes du Pays des Sources et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées selon la durée légale d'archivage des données dans le cadre des inscriptions en centre de loisirs de 3 ans.</p> <p>Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.</p> <p>Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Communauté de Communes du Pays des Sources sis au 408, rue Georges Latapie – 60490 RESSONS-SUR-MATZ. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.</p>
----------------------------------	---



FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER

Si tu es malade, reste à la maison.



1

Lave-toi les mains
avec du savon,
très régulièrement.



2

Tousse et éternue
**dans le pli
de ton coude**
et loin de tes amis.

3

Utilise
**des mouchoirs
en papier**
et jette-les
à la poubelle.



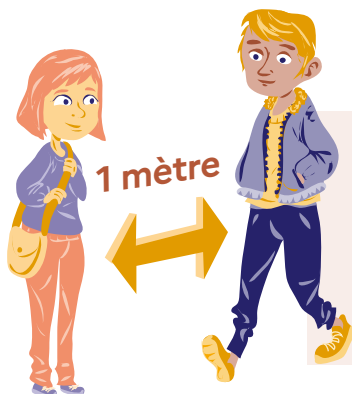
4

Salue
tes amis
de loin.



5

1 mètre



Respecte
une **distance
de 1 mètre**
(2 grands pas)
entre toi et
les autres.

6

Évite de toucher
ton visage (nez,
bouche, yeux).

